23	06/07/2021	BE 0697.560.553	21	EUR			_
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21309.00042	A-app 1.1	

# COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination:

**MEDISPRING** 

Forme juridique:

Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse:

Rue Du Stierlinsart

N°: 41

Boîte:

Code postal:

5070

Commune:

Fosses-la-Ville

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de:

Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0697.560.553

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-06-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

12-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-06-2018

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7.1, A-app 7.2, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, Aapp 16, A-app 17

N° BE 0697.560.553 A-app 2.1

# LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

#### **FOCAL CONSULTING - CEO**

BE 0734.662.162 Route de Hannut 236 5021 Boninne BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 08-06-2024 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

FRENAY David

**HAUFROID** Vincent

Rue Profondrieux 39 6142 Leernes BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2018 Fin de mandat: 11-06-2022 Administrateur

**MARCHAND** Pierre-Michel

Rue des Déportés 16 5150 Floreffe BELGIQUE

Début de mandat: 17-12-2019 Fin de mandat: 01-12-2023 Administrateur

**MARIEVOET** Olivier

Rue des Hauts Droits 86 6280 Gerpinnes BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2018 Fin de mandat: 11-06-2022 Administrateur

**MASSCHELEYN** Pierre

Rue Marcel-Warnier 22 5070 Fosses-la-Ville BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2018

Fin de mandat: 11-06-2022 Administrateur

**RAEVENS** Nicolas

Tienne-Jean-Pierre 2A 5150 Floreffe BELGIQUE

Début de mandat: 17-12-2019 Fin de mandat: 01-12-2023 Administrateur

N° BE 0697.560.553 A-app 2.1

**ROUCOUX** François

Place du Vierly 22 5100 Jambes (Namur)

**BELGIQUE** 

Début de mandat: 17-12-2019 Fin de mandat: 01-12-2023 Administrateur

**SAUVAGE** Didier

Rue du Petchy 41A 6280 Gerpinnes BELGIQUE

Début de mandat: 01-06-2018 Fin de mandat: 11-06-2022 Administrateur

**VOLLEMAERE** Paul

Rue des Fleuristes 21 1082 Berchem-Sainte-Agathe

**BELGIQUE** 

Début de mandat: 01-06-2018 Fin de mandat: 11-06-2022 Administrateur

**BRAGA** Silviu

Manderfeld 97 4760 Bullange BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 08-06-2024 Administrateur

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160) (B00160)

BE 0446.334.711 Boulevard d'Avroy 38 4000 Liège BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2019 Fin de mandat: 11-06-2022 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

MOREAU Marie-Laure (A01729)

Avenue des Melezes 25 4121 Neuville-en-Condroz BELGIQUE

N°	BE 0697.560.553		A-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

### DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0697.560.553		A-app 3.1
----	-----------------	--	-----------

# **COMPTES ANNUELS**

# **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.342.180	<u>2.217.985</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	3.307.889	2.191.602
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	24.189	18.203
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	24.189	18.203
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	10.102	8.180
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>983.814</u>	<u>543.119</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	196.717	306.738
Créances commerciales		40	162.493	93.403
Autres créances		41	34.224	213.335
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	771.664	231.666
Comptes de régularisation		490/1	15.433	4.716
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.325.995	2.761.105

N°	BE 0697.560.553		A-app 3.2
----	-----------------	--	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.782.531	1.628.619
Apport		10/11	1.591.000	1.381.750
Disponible		110	1.565.000	1.355.750
Indisponible		111	26.000	26.000
Plus-values de réévaluation		12	20.000	
Réserves		13	12.343	12.343
Réserves indisponibles		130/1	12.343	12.343
Réserves statutairement indisponibles		1311	12.343	12.343
Acquisition d'actions propres		1312	12.010	12.010
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		133		
	)/(-)	14	179.187	234.526
Subsides en capital	<i>/</i> ( <i>)</i>	15	173.107	204.020
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	•			
		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>2.543.464</u>	<u>1.132.485</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	1.843.306	672.054
Dettes financières		170/4	1.633.306	672.054
Etablissements de crédit, dettes de location-			=== 0==	4=0.0=4
financement et dettes assimilées		172/3	773.659	472.054
Autres emprunts		174/0	859.646	200.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	210.000	
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	581.563	368.425
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	198.630	127.947
Dettes financières		43	105.000	
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	105.000	
Dettes commerciales		44	173.998	220.875
Fournisseurs		440/4	173.998	220.875
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	72.263	19.604
Impôts		450/3		35
Rémunérations et charges sociales		454/9	72.263	19.569
Autres dettes		47/48	31.672	
Comptes de régularisation		492/3	118.595	92.007
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.325.995	2.761.105

N°	BE 0697.560.553		A-app 4
----	-----------------	--	---------

# **COMPTE DE RÉSULTATS**

Produits et charges d'exploitation  Marge brute (+)/(-)				
Marge brute $(+)/(-)$				
(1)/()	)	9900	828.947	620.621
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et				
biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	)	62	213.042	102.114
Amortissements et réductions de valeur sur frais				
d'établissement, sur immobilisations incorporelles et				
corporelles		630	635.954	263.850
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes				
en cours d'exécution et sur créances commerciales:		004/4	19.833	
dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	19.033	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	411	2.617
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais		640/6	411	2.017
de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	)	9901	-40,292	252.041
Produits financiers	6.4	75/76B	267	1
Produits financiers récurrents	0	75	267	1
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	15.297	5.138
Charges financières récurrentes		65	15.297	5.138
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	)	9903	-55.323	246.904
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	)	67/77	16	35
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	)	9904	-55.339	246.869
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	j	
Transfert aux réserves immunisées		689	İ	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	)	9905	-55.339	246.869

N°	BE 0697.560.553		A-app 5	
----	-----------------	--	---------	--

# **AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	179.187	246.869
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-55.339	246.869
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	234.526	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		12.343
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		12.343
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	179.187	234.526
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0697.560.553		A-app 6.1.1
----	-----------------	--	-------------

# **ANNEXE**

### **ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	2.191.602
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	1.742.963	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	3.934.565	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	626.677	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	626.677	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>3.307.889</u>	

N°	BE 0697.560.553		A-app 6.1.2
----	-----------------	--	-------------

	Code	s	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	P	XXXXXXXXX	29.825
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		15.525	
Cessions et désaffectations	8179		554	
Transferts d'une rubrique à une autre (+	+)/(-) 8189			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199		44.796	
Plus-values au terme de l'exercice	8259	Р	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées	8219			
Acquises de tiers	8229			
Annulées	8239			
Transférées d'une rubrique à une autre (+	+)/(-) 8249			
Plus-values au terme de l'exercice	8259			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	Р	XXXXXXXXX	11.622
Mutations de l'exercice				
Actés	8279		9.277	
Repris	8289			
Acquis de tiers	8299			
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		292	
Transférés d'une rubrique à une autre (+	+)/(-) 8319			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329		20.607	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/2	7	<u>24.189</u>	

N° BE 0697.560.553 A-app 6.1.3

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	8.180
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	1.922	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	10.102	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERC	ICE	28	<u>10.102</u>	

N°	BE 0697.560.553		A-app 6.3
----	-----------------	--	-----------

## **ETAT DES DETTES**

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE		
LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	198.630
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.753.686
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	89.620
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	-
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les		
actifs de la société		
Dettes financières	8922	481.935
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	481.935
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement	0000	404 005
promises sur les actifs de la société	9062	481.935

N°	BE 0697.560.553		A-app 6.4
----	-----------------	--	-----------

#### **RÉSULTATS**

#### **PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

# PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes Charges financières non récurrentes

#### **RÉSULTATS FINANCIERS**

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	7,2	3,5
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6502		

N°	BE 0697.560.553		A-app 6.5
----	-----------------	--	-----------

### **DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT		
PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS		
DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs		
propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est	04004	
autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce  Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de		
l'enregistrement	91711	600.000
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour		000.000
lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs		
propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce	91032	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de		
l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour		
lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

# MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

	Exercice	
ł		
i		

N°	BE 0697.560.553			A-app 6.5
PERS	MES COMPLÉMENTAIRES I ONNEL OU DES DIRIGEAN ption succincte	DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INS ITS	TAURÉS AU F	PROFIT DU
Mesur	es prises pour en couvrir la c	harge		
			Code	Exercice
Monta		ICOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME sultant de prestations déjà effectuées tion	9220	
A cond	lition que les risques ou les av	CIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU E vantages découlant de ces opérations soient signific risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréc	atifs et	Exercice
	ES DROITS ET ENGAGEME E QUANTIFIÉS)	ENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEP	TIBLES	Exercice

N°	BE 0697.560.553	A-app 6.6

# RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	,			,
FNTRFPRISES	LIFFS	OII.	ASSO	CIFES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

## LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

EY Réviseurs d'Entreprises

Exercio	се
	9.773

Exercice

### TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société Nature des transactions

N° BE 0697.560.553 A-app 6.8

#### **RÈGLES D'ÉVALUATION**

Principes généraux Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés. Actifs immobilisés Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais d'augmentation du capital qui sont portés à l'actif. Amortissements en 5 ans. Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle qui ait été réévaluée durant l'exercice. Amortissements actés pendant l'exercice (hors frais de développement et clientèle): 25 -33 %. Clientèle : amortissement en 7 ans, basé sur la meilleure estimation de la durée de vie. Pour les frais de développement, les amortissements relatifs aux acquisitions de l'année sont calculés à partir du ler jour de l'exercice comptable suit ces acquisitions, en 4 ans (25%). Immobilisations corporelles Il n'y a pas d'immobilisation corporelle qui ait été réévaluée durant l'exercice. Amortissements actés pendant l'exercice Installations, machines et outillage : 20 - 33 % Mobilier et matériel de bureau : 10 - 33 % Matériel roulant : 25 - 33 % Autres immobilisations corporelles : 10 - 33 % Les amortissements relatifs aux acquisitions de l'année sont calculés prorata temporis. Stocks Marchandises : Evalués au PMP Les articles sérialisés sont évalués à leur prix individuel. Placements de trésorerie Les placements de trésorerie sont comptabilisés de la même façon que les participations et autres titres de portefeuille. Les titres cotés en bourse ou négociés en vente publique sont en principe évalués au cours de bourse pour autant que leur marché soit significatif. Si ces titres sont non cotés ou que leur marché est jugé non significatif, ils sont estimés par rapport à l'actif net comptable. Créances à plus d'un an et à un an au plus, valeurs disponibles Elles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles font l'objet d'une réduction de valeur appropriée. Provisions pour risques et charges A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine les provisions antérieurement constituées ou à constituer. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont reprises en résultats si elles sont devenues sans objet. Dettes à plus d'un an et à un an au plus Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Comptes de régularisation A la clôture de chaque exercice, les charges à reporter ou à imputer et les produits acquis ou à reporter sont enregistrés dans les comptes de régularisation. Conversion des devises étrangères Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties en € à un taux de change moyen voisin du taux de change en vigueur au moment où la transaction s'est déroulée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date du bilan sont convertis en € au cours du change des devises étrangères en vigueur à cette date. Tous les profits et pertes de change résultant de cette conversion et du règlement des transactions sont constatés dans le compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires, libellés en devises étrangères et comptabilisés à leur coût historique, sont convertis en € au cours du change des devises étrangères en viqueur à la date de la transaction. Droits et engagements En ce qui concerne les montants repris, ceux-ci sont relatifs à une inscription au bénéfice de la banque Belfius.

Une annexe vierge est à comprendre comme " néant "

N°	BE 0697.560.553		A-app 12
----	-----------------	--	----------

## **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

# TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées Frais de personnel

Codes	1.	Temps plein	2.	2. Temps partiel 3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		ou total en équivalents temps		3P. Total (T) ou tot en équivalent temps plein (ETP)	
		(exercice)		(exercice)		(exercice)		(exercice précéde	nt)
100		7,2				7,2	ETP	3,5	ETP
101		12.145				12.145	Т	5.982	Т
102		355.046				355.046	Т	116.564	Т

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1.	Temps plein	2. Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105		12			12
Par type de contrat de travail						
Contrat à durée indéterminée	110		8			8
Contrat à durée déterminée	111		4			4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112					
Contrat de remplacement	113					
Par sexe et niveau d'études						
Hommes	120		9			9
de niveau primaire	1200					
de niveau secondaire	1201		2			2
de niveau supérieur non universitaire	1202		3			3
de niveau universitaire	1203		4			4
Femmes	121		3			3
de niveau primaire	1210					
de niveau secondaire	1211		1			1
de niveau supérieur non universitaire	1212		2			2
de niveau universitaire	1213					
Par catégorie professionnelle						
Personnel de direction	130					
Employés	134		12			12
Ouvriers	132					
Autres	133					

N°	BE 0697.560.553		A-app 12
----	-----------------	--	----------

#### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

#### **ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### **SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein	
205		10					10
305		5					5

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

# Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

# Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

# Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N° BE 0697.560.553 A-app 15

#### RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les administrateurs exercent leur mandat gratuitement

d'une société européenne (article 15:29 du Code des sociétés et des associations) ou d'une société coopérative européenne (article 16:27 du Code des sociétés et des associations)

```
Le 18/05/2021
MEDISPRING Société Coopérative
Rapport spécial du conseil d'administration relatif aux conditions d'agrément du Conseil national de la Coopération
Conformément à l'article 36 des statuts de la société, les administrateurs font rapport sur la manière dont la société a veillé à réaliser les
 conditions d'agrément du Conseil national de la Coopération (CNC).
Ce rapport spécial sera conservé au siège social de la société.
L'adhésion dans une société coopérative est volontaire
La première condition énoncée par le CNC est relative à l'affiliation ; celle-ci est volontaire et la société coopérative ne peut refuser
 l'affiliation d'associés ou prononcer leur exclusion que si les intéressés ne remplissent pas (ou cessent de remplir) les conditions
L'adhésion à Medispring est ouverte aux personnes physiques et aux personnes morales pouvant s'intéresser au but social de la société par un rapprochement d'activités ou d'intérêts (article 12 des statuts).
Au terme du premier exercice comptable, il n'y a pas eu de refus d'adhésion et la structure d'actionnariat est la suivante :
# parts 12/19
# parts 12/20
Capital
Part G
2.000
101
101
202.000
Part C
1.000
833
922
922.000
Part U
250
636
159.000
Part I
1.000
208
308
308.000
TOTAL
1.697
1.967
1.591.000
La société n'a pas enregistré d'exclusion.
Les parts sociales confèrent, par catégories de valeurs, les mêmes droits et obligations
Cette seconde condition détermine que les parts du capital social, même si elles sont de valeur différente, confèrent, par catégorie de
 valeurs, les mêmes droits et obligations.
Les statuts de Medispring prévoient quatre catégories de parts sociales, qui confèrent, par catégories de valeurs, les mêmes droits et obligations pour les associés qui les possèdent.
1. Parts sociales «garants» (Part G), d'une valeur nominale de deux mille euros (2.000 €), qui sont les parts souscrites au moment de la constitution de la société ; elles sont détenues exclusivement par des personnes physiques.
2. Parts sociales «citoyennes» (Part C), d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €), qui sont souscrites en cours d'existence de la
 société.
3. Parts sociales «utilisateurs» . (Part U), d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250 €), qui sont souscrites en cours
 d'existence de la société.
4. Parts sociales investisseurs « institutionnels » (Part I), d'une valeur nominale de mille euros (1.00€), qui sont souscrites en cours
 d'existence de la société.
Sont considérés comme «associés» l'ensemble des détenteurs de parts sociales «garants», de parts sociales «investisseurs», de parts sociales
«citoyennes» et de parts sociales «utilisateurs».
Le vote des associés à l'assemblée générale est démocratique
        ler, § 1, 3°, de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des
 sociétés coopératives énonce : « Tous les associés ont une voix égale en toutes matières aux assemblées générales, quel que soit le nombre de parts dont ils disposent ». « Les statuts peuvent déroger à la disposition du paragraphe ler, 3°, pour autant qu'aucun associé ne puisse
 prendre part au vote, à titre personnel ou comme mandataire, pour un nombre de voix qui dépasse dix pour cent des voix attachées aux parts
 présentes et représentées ».
Les statuts de Medispring relatifs au vote en AG sont en ligne avec cette condition d'agrément. L'article 31 des statuts prévoit en effet que « chaque associé dispose d'une voix. Toutefois, nul ne peut participer au vote, à titre personnel et comme mandataire pour plus du dixième
 des voix présentes ou représentées à l'assemblée »
Les commissaires et les administrateurs sont désignés par l'assemblée générale des associés
Afin de respecter cette disposition, l'AGO du 5/9/2020 a procédé à l'élection définitive des administrateurs qui avaient été remplacés par le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2019 (remplacement d'administrateurs démissionnaires) :
Marchand, Pierre-Michel (décision du CA du 26 novembre 2019)
Roucoux, François (décision du CA du 26 novembre 2019)
Raevens, Nicolas (décision du CA du 17 décembre 2019)
Parallèlement, l'AGO du 5/9/2020 a procédé à l'élection des administrateurs suivants :
Braga, Silviu
Focal Consulting, représentée par Mr David Frenay, CEO de Medispring
Le commissaire en charge du contrôle des comptes 2020 de Medispring - EY RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL - a été nommé par l'AGE du 21 septembre
Le dividende distribué aux associés est modéré
Le projet Medispring est de créer un logiciel adapté aux besoins du monde médical. Les développements de 2020, comme ceux de 2019, ont été
 financés pour partie par le capital de la société, pour partie par le résultat opérationnel et pour partie par l'emprunt bancaire. Les coûts
 de développements de 2021 devraient rester supérieurs au résultat opérationnel, ce qui signifie que la société doit continuer à bénéficier de
 financement externe pour boucler son budget. De plus, la société est en perte en 2020 ; il est donc proposé à l'AGO de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice comptable 2020.
```

N° BE 0697.560.553 A-app 15

L'art. ler, §1 7º, de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 énonce : « Le mandat des administrateurs et des associés chargés du contrôle est gratuit. (...) Les statuts peuvent déroger à la disposition du paragraphe ler, 7°, pour autant que la rémunération éventuelle des administrateurs ne consiste pas en une participation aux bénéfices de la société et soit fixée par l'assemblée générale. »
Les statuts de Medispring respectent ces dispositions. L'article 25 des statuts précise : « les mandats des administrateurs et des associés

chargés du contrôle sont gratuits. Toutefois en ce qui concerne les administrateurs chargés d'une délégation comportant des prestations spéciales ou permanentes, il peut leur être attribué des rémunérations ; en aucun cas cette rémunération ne peut consister en une participation au bénéfice de la société.

Pour l'exercice 2020, les mandats des administrateurs étaient gratuits. Dans un souci d'exhaustivité, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2020, la société d'un administrateur - Dr Braga SPRL - a été chargée d'une mission de conseil en matière de développement de produit. Les honoraires ont été comptabilisés sur la base d'une rémunération horaire de 80€.

Le mandat d'administrateur du CEO (Focal Consulting) est également gratuit. La rémunération pour l'exercice de la fonction de CEO est restée

inchangée par rapport à celle qui prévalait avant la nomination de Focal Consulting comme administrateur

Enfin, en 2020, deux administrateurs ont terminé la mission d'assistance à la gestion opérationnelle qui leur avait été confiée en 2019. Leurs honoraires ont été comptabilisés sur la base d'une rémunération horaire de  $80\ensuremath{\varepsilon}.$ 

- Honoraires 2020 SPRL Soc Med. Dr Marivoet : 960€
- Honoraires 2020 Dr de Thier : 13.920€
- Honoraires 2020 Dr Braga SPRL : 25.680€

La société a pour but de satisfaire les besoins de ses associés

L'objectif de Medispring est de procurer à ses associés un avantage dans la satisfaction de leurs besoins professionnels. Les deux points les plus importants du projet sont les suivants :

Medispring garantit à ses utilisateurs la maîtrise des données : En devenant coopérateur, l'utilisateur redevient acteur au niveau de l'utilisation des données médicales des patients. Les données sont chiffrées sur les machines des utilisateurs et personne, à part eux-mêmes, ne peuvent y accéder

Un logiciel pour le monde médical par le monde médical :

L'Art. ler, §1, 8°, de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 précise : « Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'information et à la formation des membres

formation de ses membres, actuels et potentiels, ou du grand public."

Comme pour le premier exercice, de nombreuses formations ont été organisées par Medispring ; 23 réunions concernant le logiciel ont été

organisées, dont 7 ont fait l'objet d'une accréditation par l'INAMI.

Les publics-cibles de ces formations sont les médecins généralistes, les Postes Médicaux de Garde, les Réseaux Multidisciplinaires Locaux, les Assistants et Maitres de Stage ainsi que les Maisons Médicales au forfait et à l'Acte. Par ailleurs, les médecins néerlandophones ont également été approchés, notamment via quelques Maisons médicales : plusieurs formations leur ont été dédiées. Le Conseil d'Administration de Medispring réuni ce 18/5/2021.